

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

St-Ursanne, le 16 avril 2009_JPM/AB

Assainissement de la DIB et surveillance des eaux : Le point de vue de l'Office cantonal de l'environnement

(Document distribué le 16 avril 2009 à l'occasion de la matinée d'information organisée par bci Betriebs-AG à l'intention des medias.)

1. La surveillance des eaux repose sur deux piliers

Un concept approfondi de contrôle et de surveillance des eaux a été mis en place dès 1996. Ce concept est construit sur deux piliers, à savoir sur un suivi analytique réalisé par les responsables de l'assainissement (bci) et sur un contrôle de haute surveillance assuré par les Autorités cantonales jurassiennes.

1.1 Concept de surveillance et de sécurité (CSS) de la bci

Il s'agit d'un concept évolutif exigé par les Autorités cantonales pour le contrôle analytique des eaux souterraines et superficielles. Le concept a été mis en place par bci, validé par l'Office de l'Environnement et ses experts en hydrogéologie du CHYN (Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel).

Le concept a pour objectifs le contrôle du bon fonctionnement de la station d'épuration, le contrôle de l'absence d'augmentation de la contamination dans les secteurs influencés par la DIB et la détection précoce d'une nouvelle contamination par la DIB.

1.2 L'Office de l'environnement effectue ses propres contrôles

Il s'agit d'un programme qui à la fois contrôle la qualité de la surveillance bci et vérifie continuellement l'adéquation du CSS avec l'évolution du projet. Il permet, si nécessaire, de réaliser des modifications ou des améliorations, notamment sur les méthodes de prélèvements et d'analyses, sur le spectre des paramètres analysés, sur la périodicité ou sur le réseau de surveillance.

L'Office de l'environnement effectue quatre campagnes par année de contrôles de haute de surveillance tant en France qu'en Suisse, sur les eaux souterraines et superficielles, ainsi qu'à la STEP qui traite les liquides provenant des drains de la DIB. Des substances polluantes complémentaires au CSS sont recherchées, telles que les PCB, les pesticides chlorés (DDT et autres), les pesticides, une gamme étendue de métaux lourds, etc.

Au total et toute surveillance confondue, ce sont 67 points de contrôle (sources, eaux superficielles et piézomètres) qui sont régulièrement analysés à l'heure actuelle. Plus de 60 paramètres différents font partie de ce programme de surveillance, représentant annuellement plus de 7000 données analytiques. Ce dispositif de surveillance est adapté en permanence selon les besoins ou les nouvelles informations.

2. Qu'en est-il de la situation actuelle ?

2.1 Suivi environnemental de réalisation (SER)

L'activation du suivi environnemental de réalisation qui régit actuellement le contrôle des travaux en cours indique qu'aucune anomalie sérieuse n'a été décelée à ce jour.

Par contre, il a permis de mettre au jour une légère augmentation des teneurs en solvants chlorés dans un piézomètre depuis la mise en place des pieux de fondation à la fin 2008. Depuis lors, des analyses régulières et fréquentes ont été mises en route et une discussion avec les experts du Canton est programmée le 6 mai prochain, afin de définir la procédure à suivre.

2.2 Suivi complémentaire, selon Convention de janvier 2008

Des conditions complémentaires pour le contrôle des eaux souterraines de l'aquifère des Cailloutis du Sundgau avaient été fixées et admises par toutes les parties dans la Convention signée en janvier 2008. Dans ce contexte, des analyses par screening seront effectuées annuellement sur une dizaine de piézomètres, choisis par l'Office de l'Environnement, avec l'aval de ses propres experts, et proposés aux ONG.

Les prélèvements et les analyses seront effectués sous le contrôle du Prof. Oehme, qui officiera en tant qu'expert indépendant. Le choix des points de prélèvement a été opéré par les Autorités cantonales.

2.3 Publication du rapport RWB / Collectif Bonfol

Dans une information diffusée en mars 2009, le Collectif Bonfol émet diverses critiques basées sur une étude réalisée par le bureau RWB.

Sans vouloir dénier toute qualité à ce rapport, la tonalité alarmiste qui a entouré sa publication n'est pas fondée. En effet, mises dans leurs contextes, les teneurs révélées demeurent très faibles et finalement assez peu crédibles, selon les experts du CHYN et le Professeur Oehme lui-même.

L'Office de l'environnement souligne encore qu'une station d'épuration n'est jamais en mesure de retenir la totalité des substances présentes dans les eaux à traiter, et les concentrations de plusieurs des substances identifiées correspondent relativement bien à ce qui était connu depuis plusieurs années.

3. CONCLUSION

La bci est tenue d'appliquer un programme de surveillance de l'environnement en général et de l'eau en particulier. L'office cantonal de l'environnement, appuyé par des experts indépendants, supervise les travaux de bci et effectue ses propres contrôles. Les analyses effectuées par le Collectif Bonfol constituent une contribution complémentaire mais qui n'a pas apportée de révélations déterminantes.